

Les
rendez-vous
de la **retraite**

Bien préparer et mieux anticiper sa retraite : l'AGIRC-ARRCO à la rencontre des actifs

DOSSIER DE PRESSE

MAI 2016



Contact presse : Cécile Dauzat - Alexandra Deleuze
06 32 20 23 21 – 01 45 03 56 58
c.dauzat@ljcom.net - a.deleuze@ljcom.net

● RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc et **arrco**
Votre retraite, on y travaille

Sommaire



Communiqué de presse



Allez au-devant de nos concitoyens
Edito de Frédéric Agenet, Président de l'Agirc
et de Jean-Louis Malys, Président de l'Arrco



Fiche 1

Les clés pour bien comprendre
Halte aux idées reçues sur la retraite



Fiche 2

Se renseigner, faire estimer son âge de
départ et sa pension, demander sa retraite



Fiche 3

Retraites complémentaires
Faits et chiffres clés



Fiche 4

Anticiper sa retraite
Une approche globale



Fiche 5

4 questions à François-Xavier Selleret



Fiche 6

Biographie de François-Xavier Selleret

Avec les « Rendez-vous de la retraite », du 23 au 28 mai 2016, l'AGIRC-ARRCO va en région à la rencontre des actifs pour répondre à leurs questions sur la retraite et les accompagner tout au long de leur vie professionnelle.

“ La retraite, est-ce que j'en aurai une ? Comment la préparer ? À quel âge pourrai-je la prendre ? Comment estimer le montant de ma future pension ?”

Les Français se posent de nombreuses questions sur leur future retraite. Or, ils ne savent pas toujours où s'adresser pour trouver des réponses à leurs questions. L'AGIRC et l'ARRCO, régimes de retraite complémentaire gérés par les partenaires sociaux pour plus de 30 millions de personnes, souhaitent donc aller à leur rencontre pour les informer et leur faire connaître les services individuels, fiables, accessibles et gratuits mis à leur disposition pour les aider à faire le point sur leur future retraite, à tout âge, ou à la préparer lorsqu'ils s'en rapprochent.

Pour répondre aux questions des salariés actifs, les accompagner dans leur choix de vie et les informer, l'AGIRC-ARRCO met à leur disposition tout au long de leur vie professionnelle des services gratuits et facilement accessibles.

“ Les Français s'interrogent sur leur future retraite, sur son montant, souhaiteraient être accompagnés dans leurs choix professionnels et personnels mais ne savent pas à qui s'adresser. Or, nous sommes en mesure de leur apporter à tout moment une information claire et précise sur les droits qu'ils ont acquis » explique François-Xavier Selleret, « d'où notre démarche de les rencontrer en région, pour répondre à leurs questions et ainsi contribuer à restaurer la confiance.”

1 L'AGIRC-ARRCO organise du 23 au 28 mai 2016, avec l'ensemble des caisses de retraite complémentaire, les « Rendez-vous de la retraite » dans 15 grandes villes de France.

Durant cette première édition, les actifs pourront assister à des conférences d'information gratuites sur la retraite, et, s'ils souhaitent bénéficier d'un entretien personnalisé, se rendre aux journées portes ouvertes des Centres d'information retraite AGIRC-ARRCO (CICAS).

A cette occasion, l'AGIRC-ARRCO lance également de nouveaux services pour faire le point sur leur situation personnelle et les aider à faire des choix éclairés :

- > La 1^{ère} version d'un simulateur en ligne pour estimer le montant de sa pension à partir de ses données réelles (droits acquis à la date de l'interrogation) et en intégrant différentes hypothèses d'évolution de carrière en fonction de ses objectifs professionnels, d'événements conjoncturels ou de choix de vie,
- > et « les experts retraite », un service de réponse personnalisé sur les réseaux sociaux et internet.

Tous les détails sur les événements ville par ville et s'informer sur tous les services de l'AGIRC-ARRCO, sont accessibles sur le site internet dédié aux Rendez-Vous de la retraite : rdv-retraite.agirc-arrco.fr

2 Les « Rendez-vous de la retraite » en pratique : l'AGIRC-ARRCO va à la rencontre des Français avec des conférences gratuites d'information et des journées portes ouvertes dans ses centres d'information (CICAS).

Nombreuses sont les périodes de la vie où il est nécessaire de faire le point sur ses droits à la retraite pour orienter ses choix de vie personnelle et professionnelle : un changement de trajectoire de carrière, la création d'une entreprise, un départ à l'étranger, un congé parental, des choix patrimoniaux, la reprise d'études, un départ progressif à la retraite, un changement de situation familiale...

Pour évaluer l'impact de ces choix mais aussi des incidents de parcours comme une période de chômage par exemple, chaque personne a la possibilité d'être accompagnée par des experts.

“ Avec les Rendez-vous de la retraite, un temps de mobilisation réunit pour la première fois les équipes de la retraite complémentaire autour d'une même démarche de sensibilisation et d'information. Nous voulons aller à la rencontre des Français en région, pour leur faire connaître les outils pratiques que nous mettons à leur disposition et les inviter à profiter de notre expertise pour bâtir la meilleure stratégie pour leur propre situation » précise François-Xavier Selleret, directeur général de l'AGIRC-ARRCO.

A Angers, Angoulême, Blois, Bordeaux-Mérignac, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Paris-La Défense, Roubaix, Strasbourg, Toulouse des conférences d'information gratuites, ouvertes à tous, accueilleront les assurés les mardi 24, mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 mai, le plus souvent en fin d'après-midi.

Ces conférences seront articulées autour de deux grands thèmes :

- > « Les clefs pour bien comprendre la retraite », animées par des experts de l'AGIRC-ARRCO qui expliqueront comment se calcule une pension, à quel âge on peut partir, les services à disposition etc...
- > « Les bonnes questions à se poser quand on est en activité pour vivre bien demain », donnant la parole à un expert de l'approche médico-psycho-sociale, spécialiste de la prévention.

Dans ces mêmes villes, les centres d'information retraite AGIRC-ARRCO (CICAS) ouvriront leurs portes au public le vendredi 27 mai toute la journée et le samedi 28 mai matin pour apporter une information personnalisée gratuite lors d'entretiens avec des conseillers retraite.

Un site événementiel dédié : ouvert le 9 mai, rdv-retraite.agirc-arrco.fr, recense, ville par ville, l'ensemble des informations sur les manifestations prévues (dates, horaires, lieux des conférences et des portes ouvertes, programme et intervenants des conférences...). Il présente aussi des informations pédagogiques sur la retraite, des réponses aux principales questions que les Français se posent à tout âge sur leur future retraite, ainsi que les services de l'AGIRC-ARRCO.

3 L'AGIRC-ARRCO : une offre simple de services personnalisés et gratuits auprès des actifs tout au long de leur parcours professionnel

“ Le fait que 30 millions de français nous confient leur retraite nous impose d'internaliser la complexité et leur proposer des services personnalisés pour une retraite à la carte, telle qu'ils souhaitent la construire. C'est pourquoi, dans cette campagne d'information nous avons voulu sortir de l'information institutionnelle pour aborder la retraite du point de vue de l'assuré » affirme François-Xavier Selleret.

Pour accompagner les actifs, l'AGIRC-ARRCO et ses caisses de retraite complémentaire leur proposent, à tout moment de leur carrière professionnelle, des services personnalisés accessibles en ligne directement sur le site de leur caisse de retraite complémentaire ou sur www.agirc-arrco.fr :

> À tout âge :

- Le nouveau simulateur en ligne, qui permet d'estimer le montant de sa retraite immédiatement et en quelques clics, à partir des données réelles de la carrière, en tenant compte des dernières réformes et en fonction de différents scénarios d'évolution professionnelle choisis par l'internaute au moment de la simulation.
- « Les Experts retraite », un nouveau service de réponse personnalisée sur Facebook et sur internet. www.facebook.com/Les.Experts.Retraite/?fref=ts

> À partir de 35 ans : le Relevé de situation individuelle pour faire le point sur les droits obtenus auprès de tous les régimes de retraite obligatoire de base et complémentaire auxquels on a cotisé durant sa carrière.

> À partir de 45 ans : l'Entretien Information retraite, sur simple rendez-vous, avec un conseiller expert de sa caisse de retraite ou dans le centre d'information retraite AGIRC-ARRCO (CICAS) de sa région, pour connaître l'état de ses droits, disposer de simulations et d'explications qui permettront de faire le point sur sa retraite et d'envisager éventuellement les moyens de l'améliorer.

> À partir de 55 ans : l'Estimation individuelle globale pour avoir une estimation du montant de sa retraite en fonction de plusieurs âges de départ.

Un nouveau simulateur qui permet d'évaluer le montant de sa future pension en choisissant différents scénarios d'avenir, pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

À l'occasion des « Rendez-vous de la retraite », l'AGIRC-ARRCO lance la première version de son nouveau simulateur en ligne : il permet d'estimer le montant de sa retraite, en 3 clics seulement. Il restitue les périodes de la carrière et les droits déjà inscrits et propose différents scénarios d'évolution professionnelle. Tenant compte des nouvelles dispositions apportées par l'accord national interprofessionnel sur les retraites complémentaires signé le 30 octobre 2015, ce nouveau simulateur permet aussi de mesurer l'incidence de l'âge de départ et de la durée de cotisation sur le montant de sa future retraite. Cet outil d'aide à la décision s'intègre parfaitement dans l'environnement numérique d'aujourd'hui.

“ Nous voulions proposer un véritable outil d'aide à la décision pour tous les cotisants AGIRC-ARRCO ” explique François-Xavier Selleret. “ À partir des données réelles du salarié, ce simulateur permet ainsi en quelques clics, à tout moment de son parcours professionnel, d'orienter ses choix de vie en mesurant leur impact sur sa retraite : envisager un changement de trajectoire, travailler à temps partiel, choisir son âge de départ... toutes ces décisions peuvent maintenant être simulées et évaluées sur le niveau de sa retraite future, et ceci facilement ”.



Chiffres clés

Nombre de **cotisants** : 18 millions

Nombre de **retraités** : 12 millions

L'AGIRC-ARRCO assure la retraite complémentaire de plus de **30 millions de personnes**

Pour un salarié **non cadre**, la **part de la retraite Arrco** dans sa retraite totale représente **entre 30 et 35 %**

Pour un salarié **cadre**, la **part de la retraite complémentaire** (Arrco + Agirc) dans sa retraite totale représente **50 à 55 %**

145 000 fans sur Facebook les experts retraite

1 million de personnes ont créé leur **compte sur le site agirc-arrco.fr** dont plus de 400 000 depuis le début de l'année

Centres d'information retraite Agirc-Arrco : **580 lieux d'accueil** sur le territoire

3 400 abonnés au compte **Twitter** (@AgircArrco)

Avec l'Agirc et l'Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour votre retraite complémentaire :



AG2R LA MONDIALE



AGRICOLA



APICIL



AUDIENS



B2V



crepa



Humanis



CIRCEM



IRP auto



KLESIA



GROUPE LAURMEL

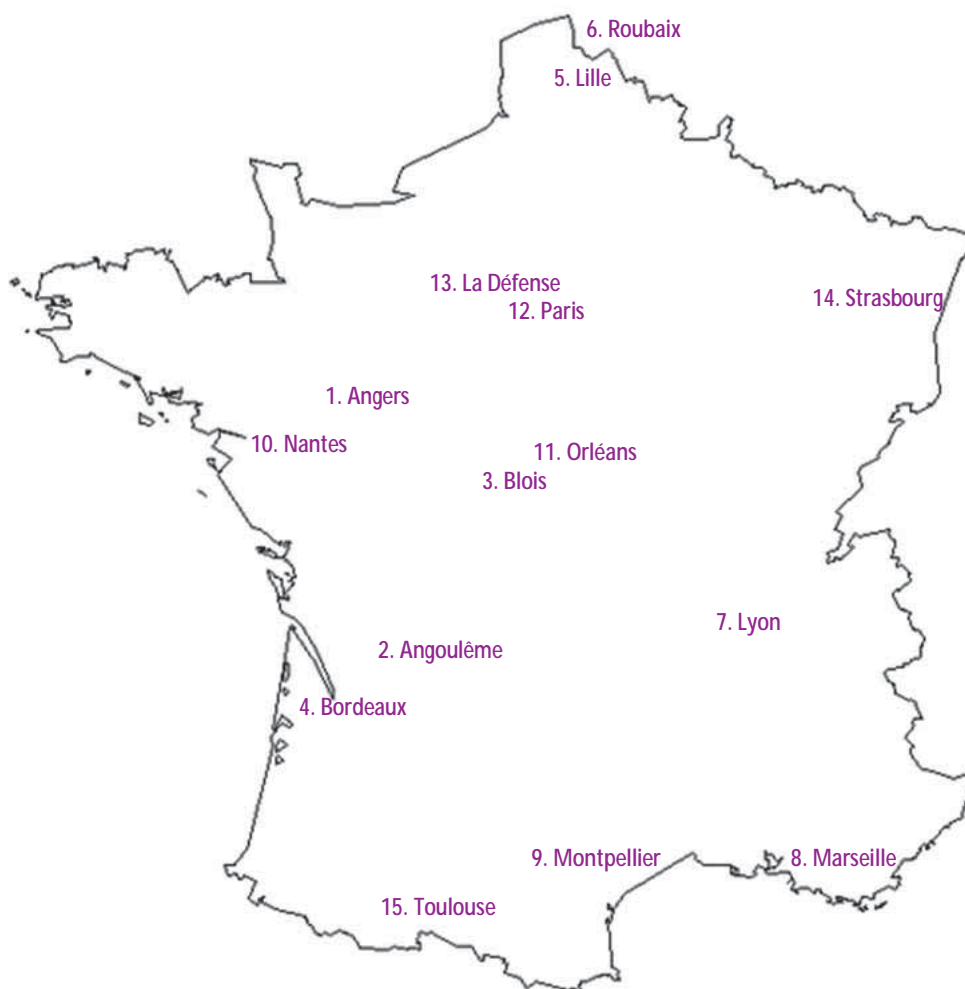


malakoff medéric



PRO BTP GROUPE

Les rendez-vous de la retraite : agenda des 15 villes



1. Angers - Conférence le 26 mai de 17h30 à 19h

Lieu : Chambre d'Agriculture du Maine et Loire
14, avenue Jean Joxé - Angers

2. Angoulême - Conférence le 27 mai de 18h à 19h30

Lieu : Cité internationale de la Bande Dessinée
121, rue de Bordeaux - Angoulême

3. Blois - Conférence les 26 et 27 mai de 17h30 à 19h

Lieu : Hôtel Mercure
28, quai Saint-Jean - Blois

4. Bordeaux - Conférence le 26 mai de 17h30 à 19h

Lieu : La maison des associations
55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Mérignac

5. Lille - Conférence le 26 et 27 mai de 17h30 à 19h

Lieu : Salle Courmont
2, rue de Courmont - Lille

6. Roubaix - Conférence le 25 mai de 17h30 à 19h

Lieu : Salle Richard Lejeune
21, rue d'Anzin - Roubaix

7. Lyon - Conférence le 27 mai de 18h à 19h30

Lieu : Campus INSEEC (ancien garage Citroën)
25, rue de l'Université - Lyon

8. Marseille - Conférence le 26 mai de 17h30 à 19h

Lieu : World Trade Center
2, rue Henri Barbusse - Marseille

9. Montpellier - Conférence le 27 mai de 17h30 à 19h

Lieu : Centre de Prévention de Montpastel
2, place Paul Bec - Montpellier

10. Nantes - Conférence le 27 mai de 17h à 18h30

Lieu : CCO Tour Bretagne
Place de Bretagne - Nantes

11. Orléans - Conférence le 25 mai de 17h30 à 19h

Lieu : CCI Loiret
23, place du Martroi - Orléans

12. Paris - Conférence le 26 mai de 18h30 à 20h

Lieu : Club Confair
54, rue Laffitte - Paris

le 27 mai de 14h30 à 16h30, réservée aux professionnels de la culture, de la communication et des médias, salariés permanents, intermittents ou pigistes

Lieu : Comédie de Paris

42, rue Pierre Fontaine - Paris

13. La Défense - Conférence le 26 et 27 mai de 12h30 à 14h

Lieu : Immeuble Between
18, avenue d'Alsace - La Défense

14. Strasbourg - Conférence le 24 mai de 17h30 à 19h

Lieu : 2, rue de Reutenbourg - Oberhausbergen

15. Toulouse - Conférence le 26 mai de 17h30 à 19h

Lieu : 5, esplanade Compans Caffarelli - Toulouse



Aller au-devant de nos concitoyens



La construction de l'Arrco, tout comme celle de l'Agirc, a été jalonnée d'accords successifs qui ont permis de consolider les régimes et de garantir les engagements de retraite passés et futurs. Au-delà du pilotage et de la gestion de la retraite complémentaire, les régimes ont la responsabilité et la volonté d'améliorer l'information et les services apportés à nos concitoyens. Il s'agit en effet de donner à chaque salarié, à tout moment de sa carrière, et à chaque retraité, une information claire et précise. Nombreuses sont les périodes de la vie où il est nécessaire de faire le point sur ses droits à la retraite pour orienter ses choix de vie personnelle et professionnelle, envisager un changement de trajectoire de carrière, la création de son entreprise, un départ à l'étranger, des choix patrimoniaux, un départ progressif à la retraite, mais aussi pour mesurer les conséquences de ses incidents de parcours (une période de chômage, par exemple). Il nous appartient d'éclairer les personnes sur les conséquences de leur moment de départ en retraite : quel niveau de retraite en fonction du moment de départ pour bénéficier notamment des systèmes de surcote du régime de base et de majoration de pension des régimes Agirc et Arrco ?

L'offre de services aujourd'hui est importante et s'enrichit année après année. Le numérique, à cet égard, permet cette réactivité et cette simplification devenues essentielles à nos modes de vie. Cette offre de services reste encore insuffisamment connue. Peu de personnes savent qu'elles peuvent aujourd'hui consulter en ligne leur relevé de carrière complet – tous régimes confondus –, simuler leurs futurs revenus, interroger des experts au téléphone, sur Internet ou sur Facebook... Peu de personnes savent où s'adresser ou hésitent à contacter leur caisse de retraite – notre image d'organisme institutionnel décourageant parfois toute velléité de nous approcher.

Les modes de communication n'ont jamais été aussi variés et permettent de diversifier les sources d'information pour mieux répondre aux préoccupations de nos assurés. Participer en direct à des questions/réponses depuis des médias locaux, ouvrir les portes de nos centres d'information, organiser des conférences... Par exemple, un tchat à la Voix du Nord, un autre à La Nouvelle République, les Rendez-vous de la retraite organisés à notre initiative du 23 au 28 mai prochains en région... Nos occasions de rencontre sont multiples, à nous de les mettre à profit voire de les provoquer. Toute opportunité doit être l'occasion d'aller au-devant de nos concitoyens dans le souci de leur apporter le service et l'information pédagogique dont ils ont besoin. Nous nous devons de porter à la connaissance de nos assurés une information et un service individuel, fiable, clair et accessible. Il en va de la crédibilité de nos régimes.

Frédéric Agenet
Président de l'Agirc

Jean-Louis Malys
Président de l'Arrco

Des clés pour bien comprendre

Halte aux idées reçues sur la retraite

“**Ma retraite, c’est dans longtemps, je pense que je n’en aurai pas**

FAUX

Ce sont les cotisations des employeurs et des salariés qui garantissent le paiement des retraites. Les retraités actuels en bénéficient. Demain, vous en bénéficierez à votre tour. C’est le principe de la répartition. En attendant, par vos cotisations et celles de votre entreprise, vous vous constituez des droits futurs qui sont comptabilisés sous forme de trimestres dans le régime de base et de points dans la retraite complémentaire.

“**On dit que les régimes de retraite risquent de faire faillite**

FAUX

Des régimes de retraite obligatoires ne peuvent pas faire faillite. Le paiement des retraites est garanti grâce au principe de la répartition : les cotisations versées par les salariés et leurs employeurs financent immédiatement les pensions des retraités. La conjoncture économique et l’allongement de la durée de vie ont conduit les régimes à rechercher des mesures qui permettent d’assurer l’avenir de notre système. C’est le sens de l’accord du 30 octobre 2015 signé par les partenaires sociaux qui a prévu la mise en œuvre de mesures d’équilibre à court et à moyen terme. En cas de difficulté, les régimes complémentaires ont partiellement recours à leurs réserves qui s’élèvent à 60 milliards.

“**Il faut épargner pour compléter sa pension de retraite**

Les régimes de retraite obligatoires assurent le versement mensuel d’une pension pendant toute la durée de vie à la retraite. Le montant de la pension est fonction des salaires que les cotisants ont perçus et de la durée de leur carrière. Compléter sa retraite en épargnant relève d’un choix individuel. Afin d’aider les cotisants dans leur réflexion, ils peuvent effectuer une simulation de leurs droits en se rendant sur l’espace personnel de leur caisse de retraite ou de www.agirc-arrco.fr

“**Je suis au chômage, je ne cotise pas pour ma retraite**

FAUX

Les cotisants bénéficient de points de retraite Arrco (et Agirc en cas de statut cadre) pendant leur période de chômage. Ces points sont attribués par leur caisse de retraite complémentaire, à condition que le chômage soit indemnisé par Pôle emploi au titre de l’assurance chômage ou du régime de solidarité.

Pour plus d’information : www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/notices/chomage_et_points.pdf

Des clés pour bien comprendre

Halte aux idées reçues sur la retraite

“ **Je suis en arrêt de travail, je ne cotise pas pour ma retraite**

FAUX

Les cotisants obtiennent des points de retraite Arrco (et Agirc en cas de statut cadre) pendant les périodes d'arrêt de travail lorsque le salaire est maintenu. Quatre situations d'incapacité de travail permettent d'obtenir des points de retraite complémentaire au titre de la solidarité des régimes de retraite :

- la maternité ;
- la maladie ;
- l'accident du travail ou la maladie professionnelle ;
- l'invalidité

Pour plus d'information : www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/notices/maladie_et_points.pdf

“ **Je pars travailler à l'étranger, je perds mes droits acquis en France**

FAUX

Lorsqu'un actif part à l'étranger, les droits acquis auprès des régimes complémentaires sont conservés sur leur compte jusqu'au moment de leur retraite. Il est également possible de travailler à l'étranger tout en conservant ses régimes de retraite français, dont les régimes Arrco et Agirc. On distingue deux cas :

> Le détachement : le salarié détaché quand son entreprise est implantée en France et l'envoie temporairement en mission hors de France. Il conserve alors sa protection sociale française.

Le salarié et son employeur continuent donc à cotiser comme si le salarié travaillait en France.

> L'expatriation : le salarié est expatrié quand il est envoyé à l'étranger par son entreprise pour une mission de longue durée ou quand il est employé par une entreprise implantée hors de France. Il peut continuer à bénéficier des régimes de retraite complémentaire français sous certaines conditions.

Pour plus d'information : www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/notices/maladie_et_points.pdf

“ **J'ai fait de longues études, je suis pénalisé pour ma retraite car je vais entrer dans la vie active plus tard**

Dans les régimes complémentaires, il est possible de racheter 70 points de retraite par année d'études supérieures dans la limite de 3 ans à condition d'avoir préalablement racheté des trimestres auprès du régime de base. Il est possible de racheter jusqu'à 12 trimestres. Plusieurs conditions sont à réunir : être âgé d'au moins 20 ans et moins de 67 ans et ne pas bénéficier d'une retraite personnelle du régime général. Pour connaître les conditions, rendez-vous sur le site : lassuranceretraite.fr

Se renseigner, faire estimer son âge de départ et sa pension, demander sa retraite

Les services Agirc-Arrco pour s'informer sur sa retraite

L'Agirc-Arrco propose aux salariés du privé, à tout moment de leur cursus professionnel, des services personnalisés et gratuits pour obtenir une information simple et précise sur leur retraite.

Il est ainsi possible de bénéficier des services suivants :

À partir de 35 ans :

> **Le Relevé de situation individuelle (RIS)**, consultable en ligne sur le site de sa caisse de retraite ou sur celui de l'AGIRC-ARRCO, pour faire le point sur les droits obtenus auprès de tous les régimes de retraite obligatoire de base et complémentaire auxquels on a cotisé tout au long de sa carrière.

À partir de 45 ans :

> **L'Entretien Information Retraite (EIR)** : sur rendez-vous avec un conseiller expert de sa caisse de retraite ou dans le centre d'information retraite AGIRC-ARRCO (CICAS) de sa région, pour connaître l'état de ses droits, disposer de simulations et d'explications qui permettront de faire le point sur sa retraite et d'envisager éventuellement les moyens de l'améliorer.

À partir de 55 ans :

> **L'Estimation Individuelle Globale (EIG)**, consultable en ligne sur le site de sa caisse de retraite ou sur celui de l'AGIRC-ARRCO, pour avoir une estimation du montant de sa retraite en fonction de plusieurs scénarii d'âges de départ.

À tout âge :

> **Le nouveau simulateur en ligne qui permet d'estimer le montant de sa retraite immédiatement et en quelques clics, à partir de ses données réelles et en tenant compte des dernières évolutions réglementaires, en fonction du cursus professionnel déjà parcouru et des différents scénarii d'évolution professionnelle possible.**

> **Les « Experts retraite », un nouveau service d'accompagnement personnalisé et gratuit mis à la disposition des cotisants sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et sur Internet permettant de poser ses questions à un expert maîtrisant la réglementation de l'ensemble des régimes de retraite pour une réponse personnalisée en 7 heures ouvrées.**

Se renseigner, faire estimer son âge de départ et sa pension, demander sa retraite



Demander sa retraite : mode d'emploi

L'assuré a la possibilité de demander sa retraite soit en passant par le **0 820 200 189*** pour contacter un conseiller retraite (* Service 0,09 € TTC la min. + prix appel), soit en se rendant sur le site www.agirc-arrco.fr via la rubrique **Demander sa retraite en ligne**.

Les Centres d'information retraite AGIRC-ARRCO (CICAS)

- > 1 Centre d'information permanent par département
- > 5 à Paris
- > 2 centres de gestion et un centre de numérisation
- > Plus de 580 points d'accueil, sur le territoire national
- > Plus de 1,4 million d'appels téléphoniques par an
- > En 2014 : 500 000 visites, 495 000 dossiers Arrco, 107 000 dossiers Agirc et 120 000 dossiers Ircantec (dossiers de retraite en liquidation)

L'annuaire des Cicas est disponible sur www.agirc-arrco.fr

Retraites complémentaires

Faits et chiffres clés

LES GRANDS PRINCIPES

Complémentarité

En France, le système de retraite obligatoire est à deux étages : pour leur retraite de base, les salariés du secteur privé cotisent à l'Assurance retraite ou à la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour leur retraite complémentaire, ils cotisent à l'Arrco, et en plus à l'Agirc s'ils sont cadres.

RETRAITE GLOBALE = RETRAITE DE BASE + RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



Solidarité

Les régimes Agirc et Arrco fonctionnent selon le principe de répartition : les cotisations versées par les salariés du secteur privé et par leurs entreprises sont immédiatement utilisées pour payer les retraites complémentaires aux retraités du secteur privé. La répartition instaure un principe de solidarité entre les générations successives ainsi qu'entre les différents secteurs d'activité.

Garantie

La cotisation pour retraite complémentaire est obligatoire, pour les salariés comme pour leurs employeurs. C'est cette obligation qui garantit le versement des retraites, actuelles et futures.

Paritarisme

Organismes paritaires, les régimes Agirc et Arrco sont pilotés et gérés conjointement par les organisations syndicales des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) et des employeurs (CGPME, Medef, UPA). Au niveau national, les partenaires sociaux négocient les accords qui fixent les grandes orientations pour la retraite complémentaire et décident des mesures à prendre pour préserver l'équilibre financier des régimes et améliorer leur gestion.

Retraites complémentaires

Faits et chiffres clés

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?



LA SPHÈRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les fédérations Agirc et Arrco

Elles fédèrent les caisses de retraite Agirc et les caisses de retraite Arrco. Les moyens de ces deux fédérations sont regroupés au sein du GIE Agirc-Arrco.

L'Agirc-Arrco met en œuvre les décisions des partenaires sociaux, encadre la gestion. Il assure la cohérence et la fiabilité du service « retraite complémentaire ». Il pilote et coordonne les grands chantiers et les actions visant à améliorer la gestion et le service aux entreprises, aux salariés et retraités de la retraite complémentaire notamment, la simplification des démarches, la dématérialisation et la digitalisation des échanges et des services, la qualité du service et de l'information...

Il contrôle les caisses de retraite et réalise les compensations financières entre elles. Dans le cadre de contrats, il fixe des objectifs de gestion et de moyens aux caisses. Il fournit une aide à la décision des partenaires sociaux pour le pilotage des régimes, dans le cadre des études et des projections techniques.

Il contribue également aux travaux inter régimes du Gip MDS qui développe net-entreprises, le portail officiel des déclarations sociales pour les entreprises et du Gip Union Retraite qui met en œuvre le droit à l'information des actifs sur leur future retraite.

Chacune des fédérations est pilotée par un conseil d'administration composé paritairement de représentants des organisations d'employeurs et de salariés. La présidence des conseils d'administration revient en alternance tous les deux ans à un représentant des organisations d'employeurs ou de salariés. En 2016, le président de l'Arrco est Jean-Louis Malys (CFDT) et son vice-président est Didier Weckner (Medef). Le président de l'Agirc est Frédéric Agenet (Medef) et son vice-président est Jean-Paul Bouchet (CFDT).

Retraites complémentaires

Faits et chiffres clés

Les groupes de protection sociale

Il existe 13 groupes de protection sociale en France métropolitaine. Chacun d'eux regroupe en principe une caisse de retraite Agirc et une caisse de retraite Arrco.

En plus de la retraite complémentaire obligatoire, ces groupes proposent aux entreprises et à leurs salariés une protection sociale complémentaire : mutuelles santé, institutions de prévoyance, épargne salariale. . .

Les caisses de retraite Agirc et Arrco

Au sein de ces groupes, les caisses de retraite assurent la gestion au quotidien des régimes de retraite Arrco et Agirc auprès des entreprises, des salariés et des retraités : elles reçoivent les adhésions des entreprises et les affiliations des salariés, encaissent les cotisations, suivent les comptes de points des salariés, calculent et versent les retraites, informent les entreprises, salariés et retraités. Elles proposent également des services d'action sociale ; à titre d'illustration, pour les actifs, des espaces emplois pour les chômeurs de longue durée ou les personnes en situation de handicap, une aide aux aidants familiaux en charge de personnes âgées par exemple, des centres de prévention. . .

Elles aussi sont dotées d'un conseil d'administration composé paritairement de représentants des organisations d'employeurs et d'organisations de salariés ou de salariés cadres, selon qu'il s'agit d'une caisse Arrco ou d'une caisse Agirc.

Les Centres d'information retraite Agirc-Arrco (Cicas)

Implantés dans toute la France, ils constituent un réseau de proximité pour les assurés, qu'ils soient en activité ou proches de la retraite. Les conseillers, experts dans le domaine de la retraite, ont pour rôle :

- > D'informer et de conseiller les salariés en activité sur leurs futurs droits à la retraite, d'éclairer les impacts de leur choix au cours de leur parcours professionnel lors d'entretiens personnalisés ;
- > D'enregistrer, par téléphone, les demandes de retraite au titre des régimes Agirc, Arrco et Ircantec ;
- > D'accueillir, sur rendez-vous, les futurs retraités et leur offrir une aide gratuite et personnalisée à la constitution de leur dossier de retraite complémentaire,
- > De représenter, au plan local, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco.

En 2016, les Cicas comptent 100 agences et près de 600 points d'accueil partout en France.

Pour les contacter : 0 820 200 189¹

¹ Service : 0,09 euro la minute + prix appel

Retraites complémentaires

Faits et chiffres clés

Les chiffres clés (2015)

	ARRCO	AGIRC
Nombre de cotisants	18 140 000	4 130 000
> Hommes	10 024 000	2 645 000
> Femmes	8 116 000	1 485 000
Ressources	42 Mds d'€	19,6 Mds d'€
Nombre de retraités	12 202 000	2 873 000
> Retraite personnelle seule	9 239 000	2 257 000
> Retraite de réversion seule	1 283 000	529 000
> Retraite personnelle et de réversion	1 680 000	87 000
> Nouveaux retraités	540 000	126 000
Charges	47 Mds d'€	24,3 Mds d'€
Valeur du point 2016	1,2513 €	0,4352 €
Salaire de référence 2016	15,6556 €	5,4455 €

Âge moyen de départ à la retraite : 62 ans et 1 mois

Espérance de vie au moment du départ à la retraite : 23 ans et 11 mois pour les hommes et 28 ans et 1 mois pour les femmes

Anticiper sa retraite

Une approche globale

Entretien avec Jean-Pierre Aquino, Gériatre et médecin de santé publique

Gériatre et médecin de santé publique, Jean-Pierre Aquino est conseiller auprès de la Direction de l'action sociale du groupe Malakoff Médéric. Il est également directeur du pôle médico-social de l'Hôpital La Porte Verte à Versailles. Il a été coordonnateur des centres de prévention Agirc-Arrco et président du Plan national « Bien Vieillir » et est depuis 2012 président du Comité Avancée en Âge, à l'origine du rapport « Anticiper pour une autonomie préservée » remis au Premier Ministre en 2013.

Pourquoi est-ce important de préparer sa retraite bien en amont ?

L'espérance de vie ne fait que croître : on dit classiquement qu'à 50 ans, elle est de 30 ans et qu'à 60 ans elle est encore de 28 ans ; lors de la cessation d'activité, chacun a donc en théorie devant lui toute une période de vie qu'il convient d'organiser au mieux, dans une vision préventive. Il faut avoir à l'esprit que tout le monde n'aborde pas sereinement ce moment clé de l'existence. L'individu qui a considéré, toute sa vie durant, que son activité professionnelle était son activité exclusive et son seul vecteur de lien social devra adopter une véritable conduite de changement pour ne pas se retrouver dans une situation de retrait difficile à vivre. A contrario, si l'individu a construit tout au long de sa vie des pôles d'intérêt différents, la transition se fait plus harmonieusement, la retraite pouvant être projetée comme le moment où ces activités autres que professionnelles vont pouvoir s'épanouir. Ce qu'il est important de dire, c'est qu'il n'y a pas de fatalité : on peut toujours agir pour trouver l'équilibre. Mais il faut penser à cette période charnière de l'existence et préparer son temps futur en prenant les précautions nécessaires, en s'informant suffisamment en amont pour comprendre les composantes et déterminants de la future retraite.

Comment bien préparer sa retraite ?

En se renseignant sur les données économiques qui structureront cette retraite bien sûr, mais aussi en se plaçant dans une dynamique de projet pour définir et organiser sa nouvelle place au sein de la société et de sa famille. C'est une démarche qui gagne à être éclairée et accompagnée par les conseils des caisses de retraite complémentaires, mais c'est une véritable conduite de changement qui demande un réel investissement de l'individu.

Anticiper sa retraite

Une approche globale

Comment expliquer l'implication plutôt tardive des français dans la préparation de leur retraite ?

Le déficit d'information auprès des retraités est sans aucun doute en cause, mais il n'est pas le seul facteur qui peut expliquer cette réserve : lorsque l'on est particulièrement investi dans sa vie professionnelle, on ne voit pas bien pourquoi cela devrait s'arrêter prochainement et l'échéance paraît, en conséquence, toujours très éloignée. Par ailleurs, se projeter dans l'avenir n'est pas un réflexe naturel pour tout le monde : dans certains foyers où les fins de mois sont difficiles, imaginer sa vie économique et sociale de retraité peut, par exemple, sembler secondaire. Enfin, avoir envie de préparer sa retraite est plus facile lorsque l'on sait où on veut aller, lorsque l'on a des aspirations, des projets... Là encore, nous ne sommes pas tous à égalité.

Vous insistez sur l'importance d'une approche globale qui intègre la santé physique et psychologique...

En effet, l'équilibre économique seul n'est pas suffisant à garantir une retraite bien vécue, la santé étant aussi un facteur clé. Puisque nous savons qu'aujourd'hui rien n'est joué d'avance en matière de santé, nos comportements pouvant infléchir nos déterminants génétiques, il importe d'adopter un certain nombre de réflexes propres à nous aider à vivre un avenir plus serein. On distingue 5 leviers sur lesquels chacun d'entre nous peut agir : une alimentation équilibrée, une activité physique régulière, un lien social structuré, la gestion du stress et la notion de plaisir qui est très importante et que j'appelle volontiers « le cinquième élément ». Cette prévention primaire est capitale et doit idéalement s'accompagner d'une vigilance face aux facteurs de risque que nous connaissons tous, comme la consommation de tabac par exemple.

Quels conseils donneriez-vous à un jeune retraité ?

Je l'inviterais à être très attentif aux propositions qui lui sont faites dans le cadre de la préparation à la retraite, notamment par les caisses de retraite complémentaire. En matière de prévention par exemple, l'AGIRC ARRCO propose dans ses 17 centres de prévention « Bien vieillir » répartis sur le territoire, un bilan médical, psychologique et social pour une approche à la fois globale et individualisée de la personne ; ces entretiens permettent d'identifier les points de vigilance et d'accompagner le retraité dans cette délicate phase de transition, mais aussi tout au long de sa retraite.

4 questions à François-Xavier Selleret

1 L'AGIRC-ARRCO organise un temps de mobilisation d'ampleur nationale pour convier les actifs à venir s'informer sur leur future retraite. Quelle est la genèse de ce projet et qu'en attendez-vous ?

Nos concitoyens se posent des questions sur leur retraite et ne savent pas toujours où s'adresser pour obtenir leurs réponses. Or, nos régimes gérés par les partenaires sociaux sont, du fait de leur ADN paritaire, particulièrement attentifs aux services qu'ils peuvent déployer pour leurs clients. Avec les équipes, nous nous sommes déplacés en région ces derniers mois et nous avons pu confirmer l'intérêt des Français pour comprendre leur retraite, connaître leurs interlocuteurs et être accompagnés dans leurs choix de vie.

Nous gérons la retraite de 30 millions de personnes, 18 millions de cotisants et 12 millions de retraités. Nous voulons être pro-actifs et aller à la rencontre de nos assurés, répondre à leurs questions et leur apporter toute l'information dont ils peuvent avoir besoin pendant leur vie active. La retraite complémentaire représente une part importante de leur retraite totale, entre 30 et 35% pour un non cadre et 50 et 55% pour un cadre.

Notre démarche est ainsi une contribution pour restaurer la confiance entre nos concitoyens et les institutions de notre pays.

2 Qu'est-ce que la retraite vue de l'assuré selon vous ?

Tout au long de la vie active, chacun est amené à faire des choix ou à vivre des aléas qui peuvent avoir un impact sur sa retraite ; un changement de trajectoire professionnelle, des choix patrimoniaux, un passage à temps partiel, une création d'entreprise, un mariage, une période de chômage, de maladie, un départ à l'étranger sont autant d'événements qui sont l'occasion de faire le point. Puis, lorsque l'on s'approche de l'âge de la retraite, anticiper pour bien connaître les dispositifs de retraite à la carte mis en place par l'Agirc-Arrco permet d'éclairer ses choix et décider en connaissance de cause de sa stratégie de départ. Le nouveau simulateur que nous mettons en ligne est un outil d'aide à la décision. Il est complémentaire de l'expertise que nos conseillers peuvent apporter lors d'un rendez-vous personnalisé.

Bien vieillir, c'est aussi s'occuper de soi, de sa bonne santé psychique et physique toute sa vie. A l'Agirc-Arrco, dès l'âge de 50 ans, nous proposons des bilans médico-psycho-sociaux. Nos 17 centres de prévention proposent des prestations complètes. Dès lors, pourquoi attendre ? Nous invitons les actifs à venir nous rencontrer lors de la semaine que nous organisons du 23 au 28 mai en région dans 15 villes de France.

3 Parmi les multiples services personnalisés et gratuits mis à la disposition de vos cotisants sur votre site internet et dans les Centres d'information retraite Agirc-Arrco, quels sont les plus utilisés et que révèle cette utilisation selon vous ?

Les actifs consultent en priorité, sur l'espace personnel du site internet, leur relevé de situation individuelle. Ils peuvent le consulter à tout moment. Ce relevé récapitule les droits qu'ils ont obtenus auprès de tous leurs régimes de retraite. A partir de 55 ans, ils ont également une estimation du montant de leur retraite à différents âges de départ. A ce jour, 1 million de personnes ont créé leur compte sur le site agirc-arrco.fr dont plus de 400 000 depuis le début de l'année. Les personnes sont également nombreuses à poser des questions. Deux possibilités leur sont offertes : un service « les experts retraite » via les réseaux sociaux, Facebook et internet et un numéro de téléphone, le 0 820 200 189. S'ils veulent approfondir leur situation, un rendez-vous, gratuit bien entendu, peut être fixé avec l'un de nos experts. Comme vous le voyez, la palette est multiple.

- 4 Vous proposez aujourd'hui le 1er simulateur qui permet de calculer sa retraite à partir de son cursus professionnel mais en intégrant l'impact financier de différentes hypothèses de carrière liées à des objectifs professionnels ou des choix personnels ? Cet outil unique répond-il à une attente de vos assurés ?

Nous venons d'ouvrir un nouveau service qui nous semble utile, le simulateur. Nous croyons que c'est un outil d'aide à la décision très précieux pour les actifs. Les données réelles de la personne sont pré-chargées dans l'outil. Elle a ainsi sa situation à un instant T puis elle peut réaliser des simulations de sa carrière future et mesurer l'incidence de l'âge de départ et de la durée de cotisation sur le montant de sa future retraite. Chacun pourra ainsi mesurer l'impact de ses choix sur sa retraite, qu'il s'agisse de choix d'orientation de carrière ou patrimoniaux. C'est une première version qui est appelée à évoluer.

Il a vocation à devenir prochainement l'outil proposé par l'ensemble des régimes de retraite de notre pays et nous sommes en charge de développer cette future version

Biographie de François-Xavier Selleret



Âgé de 44 ans, François-Xavier SELLERET est depuis janvier 2015, directeur général de l'Agirc et de l'Arrco.

Diplômé de l'ESSEC et de l'École des Hautes Études en Santé Publique, il a d'abord exercé des responsabilités opérationnelles dans le domaine de la santé en tant que DRH puis de directeur financier adjoint.

Il a ensuite exercé des fonctions au sein de différents Ministères sociaux et économiques puis, à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) en tant que conseiller général des établissements de santé.